

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, M. Gérard CHASSAING, Mmes Amélie DANIEL, Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, M. Mathieu MORIOU-VIGNAU, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mme Michèle SEYCHAL, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : M. François PIGNOL a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à M. Bruno VITAGLIANO.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2026-09 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire explique que le nombre maximum d'adjoints dans une commune nouvelle se calcule sur la base de 30% de l'effectif réel du conseil municipal soit 8 adjoints maximum,

Il propose de fixer le nombre d'adjoints à sept,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE le nombre d'adjoints à sept.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 20 mars 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 24 mars 2026

Le Maire,
Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,
Danielle RANCY

